



# Professeurs détachés de l'Éducation Nationale

## FO DEFENSE rencontre la DRH-MD

La sous-direction des statuts civils, des relations sociales et de la prévention des risques de la DRH-MD (DRH-MD\SRHC) a reçu, le 13 juillet 2021, une délégation **FO DEFENSE** pour traiter du dossier des professeurs de l'Éducation Nationale détachés dans les lycées et collèges, mais également les centres d'instruction et écoles du ministère des Armées.

Constituant un effectif d'environ 750 personnels, tous corps et grades confondus, répartis dans une vingtaine d'organismes gérés par l'Armée de Terre, la Marine et l'Armée de l'Air, ils sont les artisans indispensables et incontournables à la formation de l'excellence des futures générations de diplômés.

Malgré cela, ces enseignants sortent de leur silence, s'épanchent sur leurs difficultés quotidiennes, et dressent un constat fort inquiétant de la situation.

C'était tout l'objectif de cette rencontre initiée par **FO DEFENSE**.

- La durée du détachement des enseignants du ministère de l'Éducation Nationale ne leur paraît plus un gage de stabilité ; elle a fluctué ces dernières années, passant de 5 à 2 ans pour, enfin, être de 3 ans au gré des gestionnaires d'Armée. Ce ressenti est d'autant plus grand et négatif s'il s'inscrit dans un relationnel hiérarchique complexe où la reconduction du détachement est brandie comme une arme d'asservissement aux dictats de l'équipe dirigeante.

**FO DEFENSE** a demandé que soit posé un cadre réglementaire égalitaire et rassurant pour l'ensemble des enseignants, quels que soient les gestionnaires d'armées.

- La présomption d'une accélération des ruptures de détachement à la demande de l'administration, ou par contrainte et

abattement à la demande du professeur, fait resurgir les modalités calamiteuses et antisociales de la réintégration dans l'académie d'origine de l'enseignant, et non dans l'académie géographique de l'organisme militaire. L'enseignant ayant passé parfois plus de 15 années au sein du ministère des Armées serait renvoyé au *modus operandi* de la mobilité interacadémique, avec toutes les incertitudes que cela engage.

**FO DEFENSE** a demandé que la DRH-MD œuvre auprès du ministère de l'Éducation Nationale afin qu'un postulat soit trouvé de rattachement implicite à l'académie géographique.

- Les obligations réglementaires de service, régies par les décrets 2014-940 et 2014-941, sont remises en cause par certains organismes de formation qui voudraient assimiler les enseignants à des agents civils du MINARM, et les soumettre à une même présence de service. Par ailleurs, certains enseignants rencontrent des difficultés dans l'attribution d'heures supplémentaires (HSE) nécessaires pour couvrir l'objectif pédagogique.

**FO DEFENSE** a demandé à la DRH-MD de rappeler la réglementation relative aux ORS et aux HSE.

- Un net recul de reconnaissance de l'Institution militaire est exprimé par les enseignants de la quasi-totalité des



établissements de formation. Cela se traduit par un refus fréquent, voire permanent, du dialogue, dont l'issue est l'invitation à réintégrer le ministère de l'Éducation Nationale.

**FO DEFENSE** qualifie ce mode de fonctionnement d'inadmissible et d'irrespectueux à l'égard des enseignants, et demande que la DRH-MD intervienne auprès des gestionnaires d'armées, afin que ces pratiques de « chantage » cessent.

- L'évaluation et l'avancement font également partie des préoccupations des enseignants. Ils ont le sentiment que l'équipe dirigeante (chef de corps/proviseur pour les lycées) concentre l'ensemble de ces pouvoirs, et ne bénéficient pas de l'apport pédagogique qu'ils auraient pu avoir au ministère de l'Éducation Nationale, notamment par les « rendez-vous de carrière » valorisant leur parcours professionnel.

**FO DEFENSE** a demandé un éclairage sur la réalité des situations d'évaluation et d'avancement.

La DRH-MD\SRP2 a pris conscience de l'ampleur du malaise vécu par les professeurs et dit vouloir œuvrer à l'amélioration de la condition professionnelle des enseignants. Elle s'engage à saisir la DRH-MD/SRHC, ainsi que les gestionnaires d'Armées.

**FO DEFENSE continuera de revendiquer que l'ensemble du corps enseignant retrouve de la sérénité professionnelle au sein du ministère des Armées, et lui renouvelle son indéfectible soutien.**

Le 15 juillet 2021

